

ASSEMBLEE GENERALE 18 novembre 2019

**CESSION AMIABLE DES LOCAUX
DE MONTBRISON**

Pour mémoire, dans le cadre du plan global d'économies et de réorganisation adopté par la CCI lors de son Assemblée Générale du 19 mars 2018, la fermeture des agences de Vaulx-en-Velin, Tarare et Montbrison a été prononcée.

Les locaux des agences de Tarare et de Montbrison, dont la CCI est propriétaire, ont fait l'objet d'une décision de déclassement par l'Assemblée Générale dans sa séance par voie électronique du 12-13 juillet 2018, en vue de leur cession.

Suite aux nombreuses démarches engagées par la CCI pour céder ces locaux aux meilleures conditions financières, il est proposé à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'offre d'acquisition formulée par Mme Sophie LAFAIX des locaux de Montbrison.

Il est tout d'abord rappelé que les locaux qui accueillait auparavant l'agence de Montbrison, sont situés dans l'immeuble Le Vauban rue Michel Portier 42 600 Montbrison. Ils sont d'une superficie de 122,87 m².

L'offre d'achat formulée par écrit par Madame Sophie Lafaix née Ferret, 53 bis, avenue Alsace Lorraine, 42 600 Montbrison, s'élève à 135 000 euros, dont 5 000 € TTC charge vendeur d'honoraires de négociation dus à l'agence BLANC DUTREUIL IMMOBILIER.

En conséquence, il est demandé à la présente Assemblée générale de se prononcer sur la cession des biens sus désignés aux conditions financières proposées par Mme Sophie Lafaix, en sachant que la Commission des finances de la CCI, dans sa réunion du 08 novembre 2019, a émis un avis favorable à cette vente.

Il est par ailleurs demandé à l'Assemblée générale d'habiliter le Président, Monsieur Philippe VALENTIN à effectuer, le cas échéant, toutes les démarches et signer tout acte et document nécessaire à formaliser cette cession.